



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil communautaire du 10 mars 2021

1. Introduction.....	p. 4
2. Présentation générale du contexte.....	p. 4
2.1. Le contexte économique national	p. 4
2.2. Le plan de relance	p. 5
2.3. La Loi de Finances Initiale pour 2021 et son impact sur les CT	p. 5
3. Les orientations budgétaires du budget principal	p. 7
3.1. Les grands équilibres et la prospective à l’horizon 2026.....	p. 7
3.2. Les recettes de fonctionnement.....	p. 8
3.2.1. <i>La fiscalité directe</i>	p. 8
3.2.2. <i>Les produits des services</i>	p. 8
3.2.3. <i>Les autres recettes</i>	p. 9
3.3. Les dépenses de fonctionnement.....	p. 9
3.3.1. <i>Les nouveaux projets</i>	p. 9
3.3.2. <i>Les charges de personnel</i>	p. 9
3.3.3. <i>La mutualisation</i>	p.11
3.3.4. <i>Les autres évolutions majeures</i>	p. 12
3.4. Les investissements	p.13
3.5. L’endettement	p.15
4. Les orientations budgétaires des budgets annexes	p.16
4.1. Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2	p.16
4.2. Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre	p.16
4.3. Le budget annexe Zone artisanale d’Aschères	p.16
4.4. Le budget annexe eau potable – gestion autonome.....	p.16
4.4.1. <i>Les tarifs</i>	p.16
4.4.2. <i>Les dépenses de personnel</i>	p.17
4.4.3. <i>Les autres dépenses de fonctionnement</i>	p.17
4.4.4. <i>L’investissement</i>	p.17
4.4.5. <i>L’endettement</i>	p.17
4.5. Le budget annexe eau DSP – gestion en DSP.....	p.18
4.5.1. <i>Les tarifs</i>	p.18
4.5.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p.18
4.5.3. <i>L’investissement</i>	p.18
4.5.4. <i>L’endettement</i>	p.19
4.6. Le budget annexe assainissement collectif – gestion autonome	p.19
4.6.1. <i>Les tarifs</i>	p.19
4.6.2. <i>Les dépenses de personnel</i>	p.20
4.6.3. <i>Les autres dépenses de fonctionnement</i>	p.20
4.6.4. <i>L’investissement</i>	p.20
4.6.5. <i>L’endettement</i>	p.20
4.7. Le budget annexe assainissement collectif – gestion en DSP	p.21
4.7.1. <i>Les tarifs</i>	p.21
4.7.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p.21
4.7.3. <i>L’investissement</i>	p.21

4.7.4. L'endettement	p.21
4.8. Le budget SPANC	p.22
4.8.1. Les tarifs	p.22
4.8.2. Les dépenses	p.22

1. Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et pus (Art. L. 23-12-1, L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations pour l'année à venir, les engagements pluriannuels et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération.

Le vote du budget de la CCF et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil communautaire du 7 avril 2021.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines et un travail plus fin des prévisions.

2. Présentation générale du contexte

2.1 Le contexte économique national

L'année 2020, puis l'année 2021, sont évidemment marquées par la crise sanitaire, fragilisant sur le moyen, voire long terme, l'économie du pays. En effet, les recettes de l'Etat diminuent du fait du ralentissement de l'économie, alors que les dépenses augmentent avec les différents programmes d'aides.

Les principaux indicateurs nationaux apparaissent ci-après. Les estimations sont celles de la loi de finances et apparaissent déjà optimistes compte tenu des périodes de confinement envisagées en 2021.

Principaux indicateurs économiques (moyenne annuelle)	2019	2020	Prévision 2021
Taux de croissance du PIB	+ 1.5%	-10%	+ 6% (très optimiste)
Taux d'inflation	+0,9%	+0,2%	+0,6 %
Déficit public (en % du PIB)	3.1 %	11,3 %	8,6 % (optimiste)
Dette publique (en % du PIB)	98.8 %	120 %	125 %

Les taux d'intérêts sont proches de 0, voire négatifs et devraient le rester en 2021.

Pour ce qui est des collectivités territoriales, contrairement à ce qui pouvait être appréhendé, leur situation à fin 2020 reste saine. Leur autofinancement est satisfaisant, leur niveau d'investissement augmente depuis plusieurs années et la dette est toujours maîtrisée.

2.2 Le plan de relance

Pour contrer au mieux cette crise sans précédent, l'Etat met en place un plan de relance de 100 milliards d'euros sur les années 2021/2022 à destination des entreprises, des associations et des collectivités territoriales. Ce plan de relance est axé sur 3 priorités :

- L'écologie,
- La compétitivité,
- La cohésion.

L'enjeu est de bâtir la France de demain à l'horizon 2030.

Les collectivités territoriales peuvent bénéficier de ce plan, notamment à travers des contrats de relance et transition écologique (CRTE), la DSIL (enveloppe complémentaire de 950 M€ en 2020 et 2021) et des appels à projets.

2.3 La Loi de Finances Initiale pour 2021 et son impact sur les CT

La loi de finances initiale pour 2021 s'inscrit dans la volonté de relance dans un contexte très mouvementé et incertain.

Les différents points intéressant les finances locales sont les suivants :

- Allègement des impôts dits de production (10 Mds)

A partir de 2021, les établissements industriels verront leur valeur locative réduite de moitié. Autrement dit, leur Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et leur Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) seront divisées par 2.

Cette perte pour les CT sera intégralement compensée par l'Etat. La compensation portera sur les bases réelles de chaque année. Ainsi, les CT garderont la dynamique sur leurs bases liées aux impôts concernés (à la hausse ou à la baisse). Le taux appliqué pour la compensation sera celui de 2020 et restera, lui, figé dans le temps.

Autrement dit, les CT gardent la dynamique des bases, mais perdent leur pouvoir de taux sur la moitié de la CFE et TFPB des établissements concernés.

- Suppression de la CVAE pour les Régions

La loi de finances prévoit la suppression de la part de Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) des Régions. Ces dernières seront compensées par une fraction de TVA perçue au niveau national.

- Stabilité de la DGF

La DGF versée aux collectivités reste stable à 26.7 Mds d'euros. Cependant, au sein de cette DGF, certaines dotations augmentent ; c'est le cas notamment de la DSR et DSU perçues par les communes et de la dotation d'intercommunalité, au détriment d'autres dotations servant de variables d'ajustement. Ainsi, individuellement, si certaines collectivités voient en effet leurs dotations de l'Etat augmenter, d'autres subissent une baisse.

- Maintien des dotations d'investissement

La dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont également maintenues à un montant respectif de 1 046 millions et 570 millions d'euros.

- Reconstitution de la compensation de pertes de recettes fiscales et domaniales en 2021

La 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020 a créé une dotation qui compense les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et EPCI subies en 2020 par rapport à la moyenne de leurs recettes perçues entre 2017 et 2019. Cette mesure est reconduite en 2021. Cependant, les produits des services, notamment ceux ayant subi une fermeture administrative, n'entrent pas dans ce cadre.

- Entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après plusieurs années de report, la mesure d'automatisation du FCTVA sera applicable dès 2021 pour les EPCI.

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH RP) et la réforme fiscale 2020

La réforme fiscale visant notamment à supprimer en totalité la THRP a été introduite par la loi de finances 2020. Le calendrier prévoit une suppression totale pour tous les ménages à partir de 2023.

Cependant, cette réforme s'appliquera pour les CT à partir de 2021. Cette année, les communes et EPCI ne percevront plus de TH. L'Etat prévoit des compensations de la façon suivante :

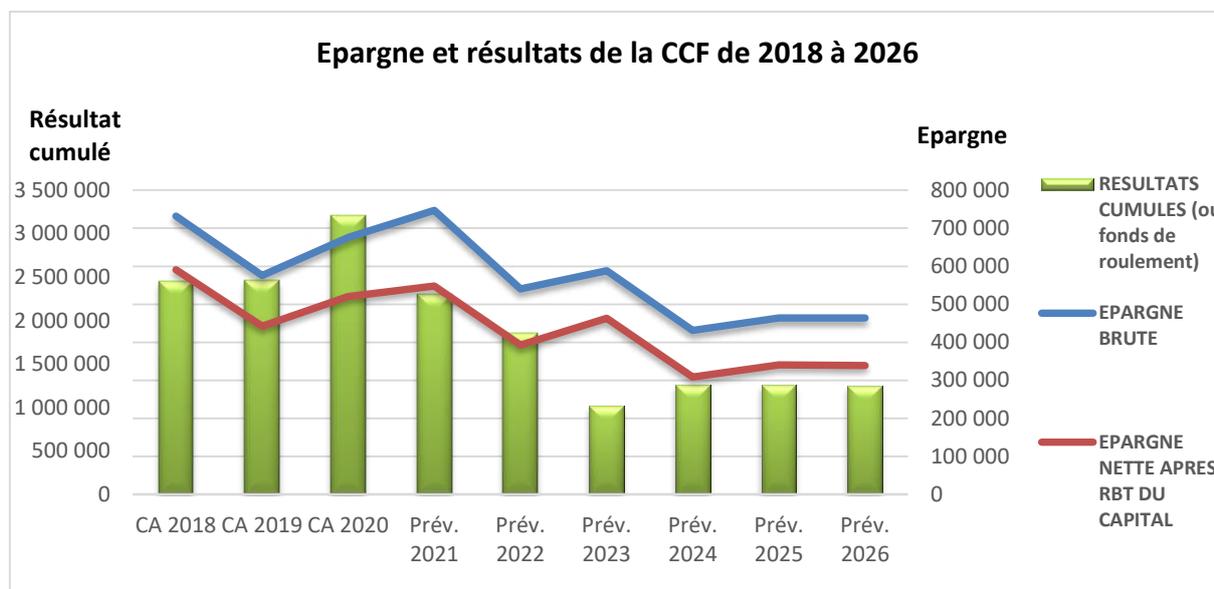
Collectivités	Produit perdu	Compensation
Communes	TH	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements
Départements	TFPB	Fraction de TVA
EPCI	TH	Fraction de TVA

Ainsi, chaque EPCI bénéficiera d'une fraction de TVA perçue au niveau national. Le montant de référence sera la TH perçue en 2020 (bases 2020 X taux 2019). Les années suivantes, le montant perçu progressera selon l'évolution de TVA encaissée au niveau national. L'Etat garantit le montant de référence 2020 en cas de baisse. Là encore, cette réforme prévoit une compensation, mais les collectivités perdent leur pouvoir de taux et donc leur autonomie financière.

3. Les orientations budgétaires du budget principal

3.1 Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2026

Le graphique ci-dessous présente la prospective d'évolution de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) et de l'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette), ainsi que les résultats cumulés (fonds de roulements).



L'année 2020 et les pertes subies sur les services enfances, petite enfance et BAF sont masquées par l'économie en fonctionnement due à la fermeture d'AQUANOVA. L'épargne retrouvera un niveau « normal » selon les services rendus par la CCF en 2022 avec la réouverture des bassins extérieures d'AQUANOVA.

Depuis 3 ans, la CCF bénéficie de ressources fiscales particulièrement dynamiques grâce uniquement à l'évolution de bases (+6% par an). La prospective inclut de nouvelles rentrées fiscales grâce à l'implantation d'activité sur la zone Cosmétique Park permettant de trouver des marges de manœuvre et envisager notamment de nouveaux projets. Le graphique ci-dessus intègre différents nouveaux projets de mandats tels que la création de place de crèches, un service jeunesse à partir de 2024.

Avec une épargne nette d'environ 340 000 € par an à l'horizon 2026, la CCF devra veiller à continuer de renouveler son matériel, entretenir son patrimoine bâti et sa voirie, réaliser les travaux lui incombant pour l'eau pluviale.

La stratégie de la CCF s'inscrit dans une volonté de dynamiser le tissu économique de son territoire afin de créer des emplois et bénéficier d'un retour fiscal. Ce dynamisme sera la source de marges de manœuvre pour créer des services et équipements améliorant la qualité de vie et le cadre de vie des habitants.

3.2 Les recettes de fonctionnement

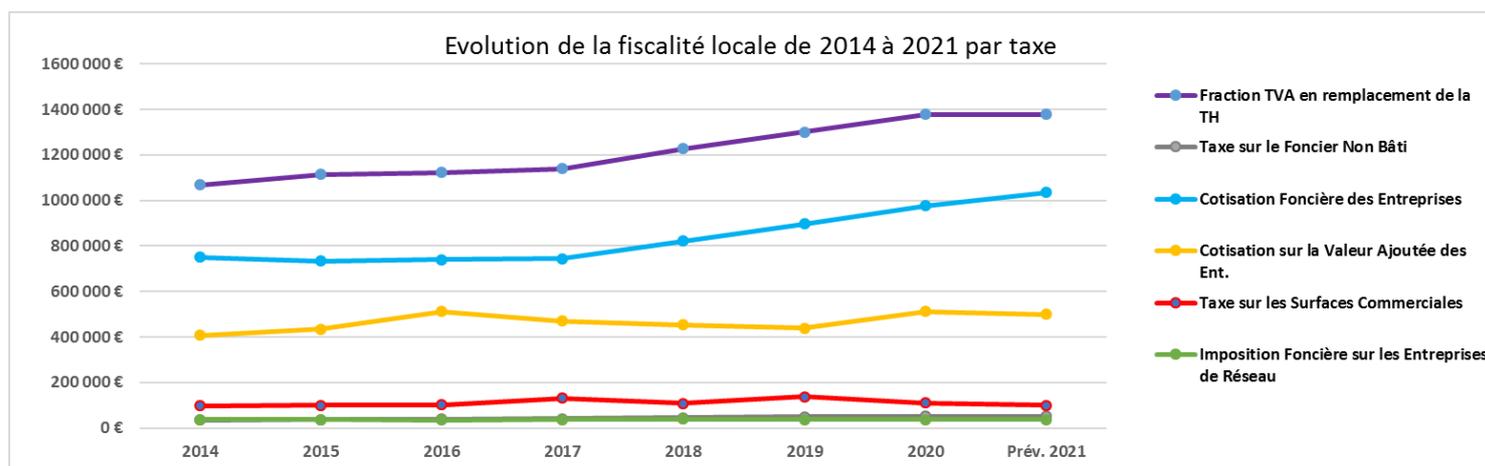
3.2.1 La fiscalité directe

Lors du vote des taux au mois d'avril, il sera proposé de reconduire les taux existants de la façon suivante :

	Taux appliqué
Taxe sur le foncier non bâti	2.33 %
Taxe sur le foncier bâti	0.00 %
Cotisation Foncière des entreprises	20.01 %

Pour 2021, compte tenu de l'entrée en vigueur de la suppression de la taxe d'habitation remplacée par une fraction de TVA et de la baisse anticipée de CVAE due à la baisse de l'activité des entreprises en 2020, il est prévu un ralentissement de l'augmentation des recettes fiscales (aug. De 1% contre 7 % en 2020). D'après les premiers renseignements obtenus, la CFE devrait continuer à progresser assez fortement.

Le graphique ci-après montre l'évolution par taxe ces dernières années, ainsi que la prévision pour 2021 :



3.2.2 Les produits des services

Les produits payés par les usagers sont liés aux services enfance, petite enfance et piscines. En 2020, ces recettes ont très fortement baissé à cause des fermetures de services certaines périodes pour raison sanitaire.

Ces dernières années, les tarifs étaient réévalués tous les ans selon l'inflation permettant de ne pas creuser le coût des services au fil des années et de faire en sorte que les recettes suivent approximativement les dépenses.

Pour 2020, l'inflation est quasiment nulle (0.2%). De plus, compte tenu de la difficulté financière de certaines familles à cause des périodes de confinement, chômage partiel, etc., il est proposé de ne pas augmenter les tarifs liés aux services enfance et piscines pour l'année 2021.

Les recettes 2021 du BAF et des services enfance seront encore impactées à la baisse par rapport à une année normale à cause de la fermeture du BAF sur une partie de l'année (fermeture liée à la crise sanitaire) et d'une moindre fréquentation des accueils périscolaire (surement dû au chômage partiel et télétravail des familles). Il est rappelé que le centre AQUANOVA restera fermé en 2021 pour cause de travaux de réhabilitation.

3.2.3 Les autres recettes

La prospective prévoit une stagnation de la DGF. Cependant, le budget intégrera le montant réel des dotations à percevoir pour 2021 puisque leur montant sera connu d'ici là.

Par ailleurs, les attributions de compensation des communes seront impactées par la mise en place du transfert de la compétence eau pluviale (augmentation des dépenses compensé par les communes).

3.3 Les dépenses de fonctionnement

3.3.1 Les nouveaux projets

En plus des services et compétences assurés au fil de l'eau, il est prévu d'intégrer au budget 2021 les éléments suivants :

Nouveaux services/compétences	Montant 2021	Commentaire
Achat de berceaux Babilou	11 000 €	5 berceaux à partir de septembre 2021 ; 32 500 € sur une année pleine
Projet culturel	12 000 €	Festival
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	40 000 € financés à 50 % par l'ANAH	Etude pré-opérationnelle pour 2021 ; à partir de 2022 : 49 000 € par an. Retour sur investissement important
Eau pluviale	60 500 € en fonctionnement compensés par les attributions de compensation	

3.3.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 27% des dépenses réelles de fonctionnement tous budgets confondus et un peu moins de 30 % uniquement pour le budget de la CCF. Elles constituent ainsi un enjeu important. Leur évolution de ces dernières années est en lien avec les transferts de compétences suivants : service commun autorisations droits des sols, mises à disposition de service voirie, services eau et assainissement. Aussi, depuis 2017, la CCF a repris la gestion des équipements aquatiques en régie.

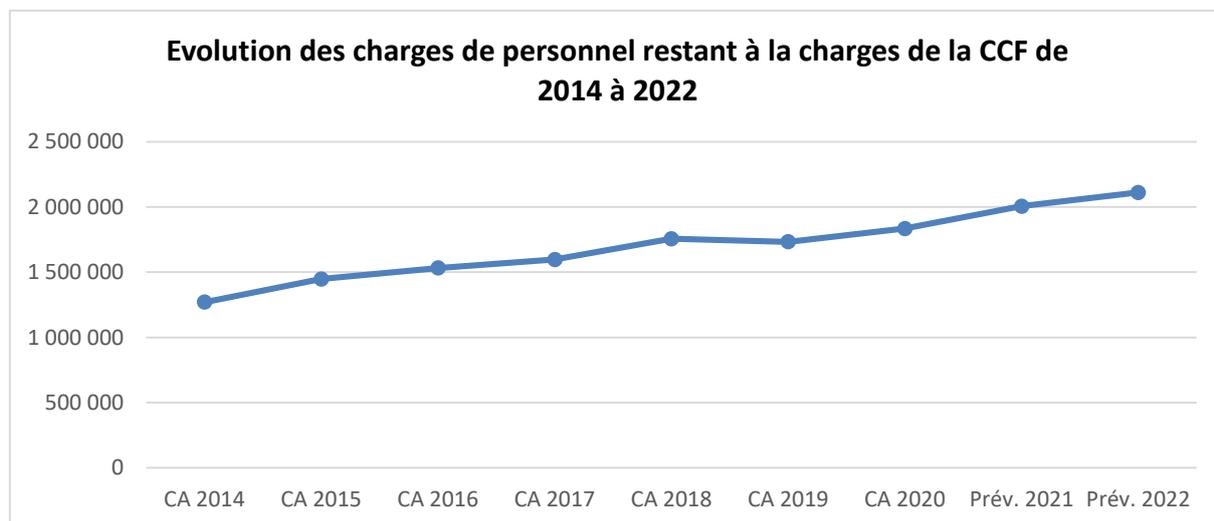
Au fur et à mesure de ces transferts, les services fonctionnels de la CCF sont arrivés à saturation. Pour chercher à combler ce manque, la CCF s'est dotée d'une DRH à mi-temps en 2020, qui a notamment pour mission d'identifier les besoins en recrutement et travailler sur le dossier de la mutualisation. L'objectif serait de mutualiser les services supports et techniques pour rééquilibrer les charges de travail entre agents du territoire et éviter les nouveaux recrutements.

A court terme, pour mener à bien les missions des différences services, des besoins ont déjà été identifiés et intégrés en 2021 pour un coût de 75 000 € :

- Renfort service technique : + 1 ETP (compensé par une baisse des prestations de services en maintenance et entretien notamment sur le centre aquatique),
- Ressources humaines : + 0.75 ETP
- Communication : + 0.5 ETP
- Secrétariat service à la population : 0.5 ETP

Le tableau suivant montre l'évolution des charges de personnel restant à la charge du budget général de la CCF puisqu'il intègre aussi les recettes venant en compensation des dépenses :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prév. 2021	Prév. 2022	
D/ Charges de personnel	1 315 465	1 530 025	1 650 432	1 756 741	1 942 711	2 062 674	2 211 640	2 420 000	2 512 000	En 2019 : Réouverture du BAF sur une année complète 27 000 € ; création servi eau et asst ; arrêt des TAP depuis sept 2018 En 2020 : reprise AL ASCHERES, agent de développement, DRH 50 %, renfort service compta, développement service eau et assainissement, fermeture AQUANOVA En 2021 : renfort serv tech, RH 0,75 ETP, communication + 0,5 ETP, serv pop + 0,5 ETP En 2022 : réouverture d'AQUANOVA
Evolution (%)		16%	8%	6%	11%	6%	7%	9%	4%	
R/ Personnel mis à disposition + service commun remboursés avec les AC	30 619	45 894	85 701	131 211	158 560	300 289	360 708	385 133	396 687	
R/ Remboursement arrêts maladies / contrat aidés	14 934	36 966	32 224	28 361	28 541	30 291	16 579	10 000	5 000	
Dépenses de personnel restant à la charge de la CCF	1 269 912	1 447 165	1 532 508	1 597 169	1 755 610	1 732 094	1 834 353	2 024 867	2 110 313	
Evolution (%)		14%	6%	4%	10%	-1%	6%	10%	4%	

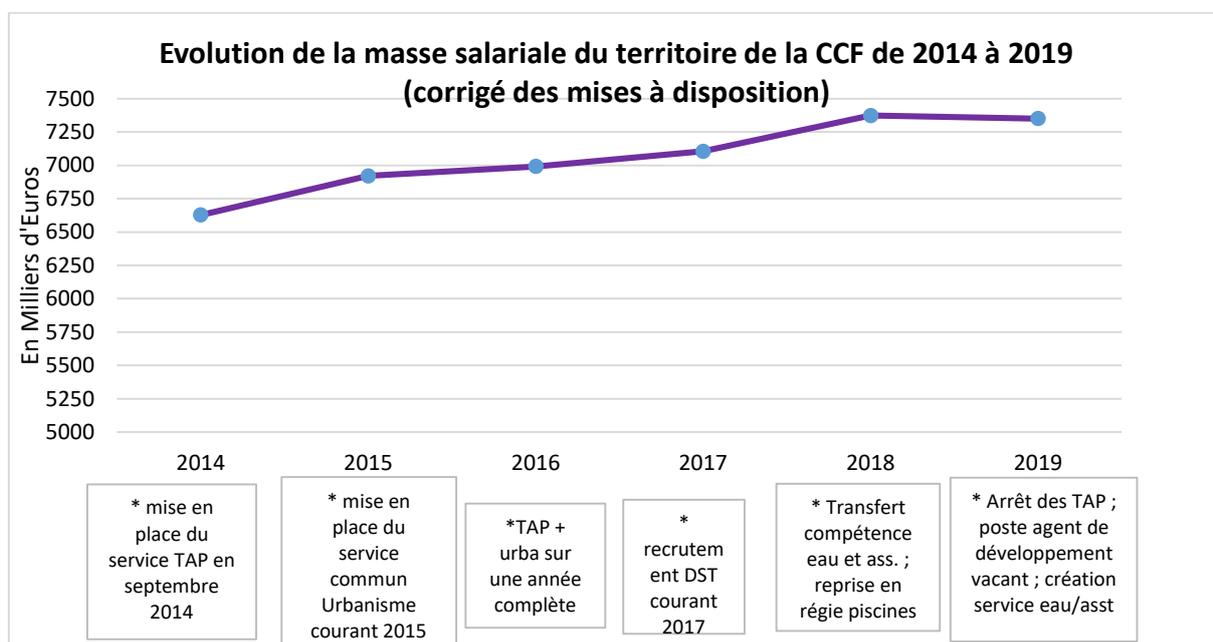


Si les charges de personnel de la CCF augmentent assez fortement au fil des années, celles au niveau du territoire ont pu être contenues au regard des champs d'actions. En effet, de 2014 à 2019, les dépenses de personnel du territoire augmentent de seulement 2 % par an, correspondant à peine l'évolution de carrière des agents. En parallèle, la population augmente en moyenne de 1.3 % par an et le territoire a créé un service commun autorisation du droit des sols, a géré les CNI, a recruté un

Directeur des Services Technique (en lien avec le transfert des compétences voirie, eau et assainissement), a repris en régie la gestion des équipements aquatiques.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de personnel de 2014 à 2019, en différenciant les communes et la CCF.

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	2018	2019	Evol. Moyenne annuelle
	* mise en place du service TAP en septembre 2014	* mise en place du service commun Urbanisme courant 2015	*TAP + urba sur une année complète	*recrutement DST courant 2017	* Transfert comp eau et ass ; reprise en régie piscines	* Arrêt des TAP ; poste agent de développement vacant ; création service eau/asst	
Communes	5284	5397	5330	5354	5268	5249	-0,13%
CCF	1270	1450	1587	1676	2105	2102	13,10%
SIAEP LES USAGES	74	74	74	75	0	0	-20,00%
TOTAL	6628	6921	6991	7105	7373	7351	2,18%
Evol. En %	2,74%	4,42%	1,01%	1,63%	3,77%	-0,30%	



3.3.3 La mutualisation

La CCF et ses communes membres mutualisent certains services et agents dans le but d'optimiser l'efficacité des services et de limiter les charges de personnel. Il est détaillé ci-après l'état des mutualisations existantes et leurs évolutions prévues.

Sigle :

- MADS : mise à disposition de service
- MADI : mise à disposition individuelle

➤ ASCENDANTE (des communes vers la Communauté de Communes)

- Voirie : MADS
- Piste de roller : MADS Loury
- Assainissement : MADS Aschères-le-Marché ; Saint-Lyé-lala-Forêt ; Vennecy
- Bâtiment : réduction MADS à venir. Internalisation CCF
- Prestation restauration collective : Neuville-aux-Bois ; Rebréchien ; Trainou





- Eau-Assainissement : arrêt en 2020 MADS Neuville en administratif et technique
- Espace vert : arrêt en 2021 MADS Neuville



- RH 2020 : Mise en place MADi DRH avec Rebréchien
- Groupement de commande 2021 « éclairage public » avec Neuville-aux-Bois et Villereau

➤ DESCENDANTE (de la Communauté de Communes vers les communes)



- Service commun « Application du Droit des Sols »
- Service commun « Conseiller Prévention »
- Groupement de commande « vérification périodique », hors Neuville-aux-Bois
- Coordination RGPD

➤ PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES ET SYNERGIE DANS DIFFERENTS DOMAINES

- Agent d'entretien
- Agent de restauration
- Animateur / pause méridienne
- Dossier commun d'inscription aux écoles et accueils de loisirs

3.3.4 Les autres évolutions majeures des dépenses de fonctionnement

D'autres points liés au fonctionnement courant de la collectivité auront un impact sur le budget 2021.

- Le syndicat du SMORE, auquel la CCF délègue la compétence GEMAPI sur un secteur de son territoire, envisage d'augmenter la cotisation de la CCF de 130 % à l'horizon 2024, représentant à terme un surcoût de 18 000 €, dont 4 500 € pour 2021. Si les 2 autres syndicats envisagent d'augmenter également leurs cotisations dans les prochaines années, les finances de la CCF risquent d'être lourdement impactées pouvant aller jusqu'à une augmentation d'impôts. Ce point sera donc à surveiller pour les prochaines années.
- Les droits d'utilisation et maintenance des logiciels (+13 300 €)
La CCF a acquis en 2020 un logiciel de gestion des service petite-enfance. Celui-ci entrainera un coût en fonctionnement d'un peu plus de 1 000 €.
Par ailleurs, la CCF envisage d'acquérir en 2021 une solution pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, entrainant un coût annuel de 8 300 € (financé en n+1 à 50 % par les communes) ; et de faire évoluer son portail famille pour le service enfance entrainant un surcoût en fonctionnement 4 000 €.
- Une mission de gestion des archives de la CCF confiée au CDG 45 est en cours pour un coût de l'ordre de 10 000 €.

- Des formations premiers secours et manipulation des extincteurs sont prévues en 2021 pour l'ensemble des agents de la CCF, pour un coût de 5 000 €.
- Il est prévu de refaire la peinture et le revêtement des murs à l'accueil de loisirs de St Lyé, pour un coût de 4 000 €.
- La CCF a signé une convention de partenariat avec la maison de l'emploi pour la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre des marchés public pour un montant de 2 000 € par an.
- Enfin, une démarche de qualité de vie au travail et de prévention contre les risques psychosociaux est à l'étude, représentant un coût de 2 000 €.

3.4 Les investissements

Pour 2021, l'enveloppe pour les dépenses d'équipements devrait se situer à 2.9 M €. Les principaux programmes d'investissements seront les suivants :

- Réhabilitation d'AQUANOVA – phase 1 : 960 000 €
- Réhabilitation de l'Accueil de loisirs de Venncy : 751 000 €
- Travaux de voirie – programme 2021 + étude inventaire des routes : 420 000 €
- Travaux sur le réseaux d'eaux pluviales à Venncy : 260 000 €
- Signalétique et communication (panneaux entrées de ville, panneaux ZAE, Aquanova, refonte du site internet, chgmt panneaux suite nouveaux logo) : 97 000 €
- Aides aux entreprises (aides à la trésorerie + investissement) : 60 000 €
- Rénovation de l'accueil de loisirs de Loury (diagnostics et maîtrise d'œuvre) : 60 000 €
- Remplacement de la chaudière du BAF : 40 000 €
- Cuisine centrale (étude de faisabilité) : 20 000 €

Le Programme Pluri-Annuel d'investissement (PPI) apparaît ci-après. Il sera bien évidemment abondé en fonction de l'avancée du projet de mandat et des possibilités financières de la CCF. Un résultat cumulé prévisionnel de plus de 1 M € à fin 2026 garanti un fonds de roulement suffisant. De plus, lorsque la CCF aura une vision plus exhaustive sur l'ensemble de ses projets, l'opportunité de recourir à de nouveaux emprunts pourra être étudiée.

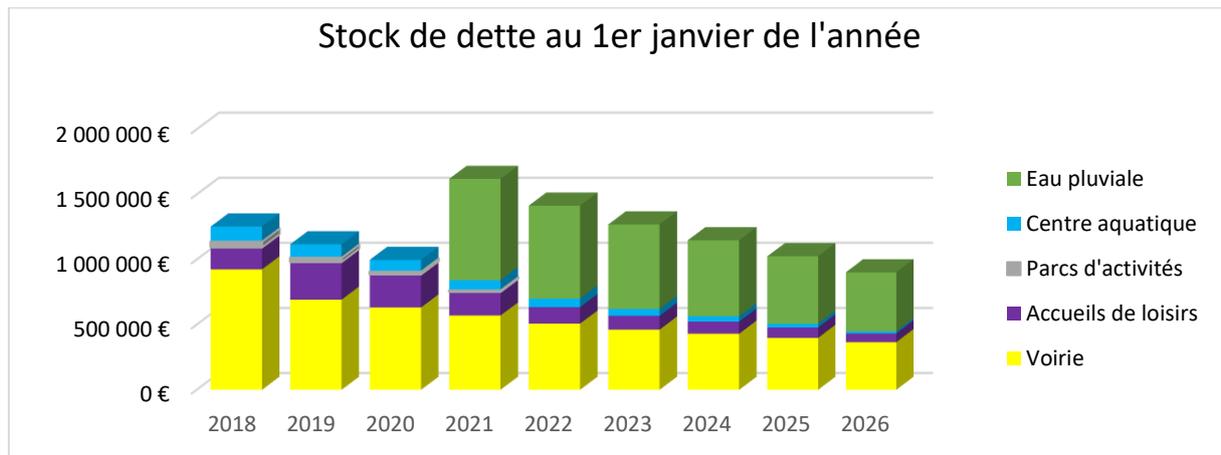
CCF - Investissements TTC	Emplacements	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Montants 2026	TOTAL DEPENSES TTC	Subventions	FCTVA	Reste à charge
Invest.courants	CCF	170 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	420 000 €		68 897 €	351 103 €
Aquanova	Neuville aux Bois	958 760 €		720 000 €				1 678 760 €	484 290 €	275 384 €	919 086 €
Remise à niveau ZAE	Neuville aux Bois		157 000 €					157 000 €		25 754 €	131 246 €
"	Aschères le Marché							0 €		0 €	0 €
"	Trainou							0 €		0 €	0 €
"	Venney							0 €		0 €	0 €
Voirie	CCF	252 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	1 602 000 €		262 792 €	1 339 208 €
"	Neuville-Montigny	168 000 €						168 000 €	56 000 €	27 559 €	84 441 €
Signalitique + Com.CCF	ZAE CCF+communes	96 720 €						96 720 €		15 866 €	80 854 €
Sécurité Vigipirate	Structures HG /accueils de loisirs	28 000 €						28 000 €	12 100 €	4 593 €	11 307 €
Mise en accessibilité	Structures HG /accueils de loisirs	18 000 €						18 000 €		2 953 €	15 047 €
Pare soleil Bâtiments	Structures HG /accueils de loisirs	25 000 €						25 000 €	9 900 €	4 101 €	10 999 €
Travaux Réseaux eau pluviale	Provision divers communes	50 000 €	20 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	350 000 €		57 414 €	292 586 €
"	Venney	260 000 €						260 000 €	105 500 €	42 650 €	111 850 €
"	Villereau		42 000 €					42 000 €	11 550 €	6 890 €	23 560 €
"	Loury		240 000 €					240 000 €	100 000 €	39 370 €	100 630 €
Rénovation accueil loisirs	Venney	751 000 €						751 000 €	500 000 €	123 194 €	127 806 €
"	Loury	60 000 €	780 000 €					840 000 €	560 000 €	137 794 €	142 206 €
"	St Lyé				?			0 €			?
Locaux administratifs CCF	Neuville aux Bois		200 000 €	1 000 000 €				1 200 000 €	300 000 €	196 848 €	703 152 €
Cuisine Centrale	?	20 000 €	?								?
Aides économiques	CCF	60 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	160 000 €			160 000 €
Santé - fds de concours	communes										?
	Total Dépenses Invest	2 917 480 €	1 779 000 €	2 130 000 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €	8 056 480 €	2 139 340 €	1 292 058 €	4 605 082 €
	Total Recettes Invest.	1 361 680 €	911 376 €	937 380 €	60 695 €	60 695 €	60 695 €				
	Reste à charge	1 555 800 €	867 624 €	1 192 620 €	349 305 €	349 305 €	349 305 €				
Financement											
		31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026				
RESULTATS CUMULES (ou fonds de roulement)		2 322 894 €	1 892 590 €	1 075 595 €	1 342 122 €	1 358 917 €	1 375 064 €				

3.5 L'endettement

La CCF présente une situation d'endettement très saine avec une capacité de désendettement de 1.5 ans en 2020.

A partir de 2021, la CCF récupérera un emprunt lié à la compétence eau pluviale transféré par la commune de Neuville-aux-Bois. Celui-ci entrainera une échéance d'emprunt supplémentaire à rembourser de 76 770 € en 2021. Ce coût supplémentaire pour la CCF est financé par les attribution de compensation des communes. La capacité de désendettement de la CCF sera alors de l'ordre de 2 ans en 2021, ce qui reste très favorable.

Le stock de dette par compétence à l'horizon 2026 est présenté dans le graphique ci-après :



4. Les orientations budgétaires des budgets annexes

4.1 Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2

La CCF a acquis 21 hectares de terres en vue d'aménager la zone d'activité « Le Point du Jour 2 » située à Neuville aux Bois. Cette zone nécessite de réaliser des fouilles avant de faire les travaux d'aménagement pour un coût particulièrement conséquent. Courant 2021, il sera étudié la possibilité de faire porter l'opération d'aménagement par un aménageur privé.

Ainsi, pour 2021, il est prévu d'inscrire les sommes suivantes :

- Frais d'études : 20 000 €

4.2 Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre

La CCF a acquis un peu plus d'un hectare en 2019 pour étendre la zone d'activité « le Moulin de Pierre » située à Trainou. Afin de permettre l'aménagement de ce terrain, un budget annexe a été créé à partir de 2021.

Ainsi, pour 2021, il est prévu d'inscrire les sommes suivantes :

- Régularisation des frais engagés avant 2021 sur le budget principal : 17 214 €
- Frais de géomètre : 3 500 €
- Travaux d'extension de réseaux : 6 000 €

4.3 Le budget annexe Zone artisanal d'Aschères

Il est prévu d'acquérir environ 6 ha de terrains sur la commune d'Aschères en vue d'y implanter un village d'artisans. Pour ce faire, un budget annexe devra être créé à partir de 2021 d'ici le vote du budget.

Pour 2021, il est prévu d'inscrire les sommes suivantes :

- Acquisition des terrains : 110 000 €
- Frais de maîtrise d'œuvre : 18 750 €
- Provision pour des travaux : 177 000 €

Ce budget annexe sera équilibré avec la vente des terrains.

4.4 Le budget annexe EAU – gestion autonome

4.4.1 Les tarifs

Début 2020, les élus de la CCF ont voté un tarif unique avec un lissage sur 5. Ce tarif unique était le résultat de la moyenne des tarifs appliqués avant le transfert par les communes et syndicats, sans augmentation de recette. Pour 2021, il est prévu de continuer le lissage comme cela était prévu.

Afin de ne pas déséquilibrer le budget et suivre la progression des dépenses, il est proposé d'augmenter tous les ans les tarifs selon l'inflation. L'inflation de 2020 étant quasiment nulle, il n'y aura pas d'augmentation du tarif pour 2021. Néanmoins, une augmentation pourrait intervenir à partir de 2022, selon le niveau d'inflation de 2021.

Il est à noter qu'un diagnostic des réseaux est en cours. Ainsi, selon les résultats de ce diagnostic, les besoins seront étudiés et les tarifs pourront ainsi être revus. Ce travail devrait intervenir en 2022.

4.4.2 Les dépenses de personnels

Pour 2021, les effectifs affectés au service eau restent stable, à savoir 90 % des dépenses du service eau et assainissement comprenant :

- Service technique : 3 ETP
- Service administratif : 3 ETP
- Directeur des Services Technique : 0.5 ETP
- Directrice financière : 0.1 ETP

L'enveloppe dédiée aux service de personnel pour 2021 atteint donc 249 000 €, soit une augmentation de 5 % par rapport au montant réalisé en 2020, du fait de la vacance de certains postes au service administratif une partie de l'année 2020.

4.4.3 Les autres dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses courantes, pour 2021, il est nécessaire de prévoir des crédits pour terminer les études d'inventaire pour un coût de 45 650 €. Ces études sont financées à 70 % par les agences de l'eau.

4.4.4 L'investissement

Pour 2021, une enveloppe de 500 000 € est prévue en investissement, dont 170 000 € de reports 2020 et 330 000 € de nouveaux crédits.

Les principaux programmes d'investissements seront les suivants :

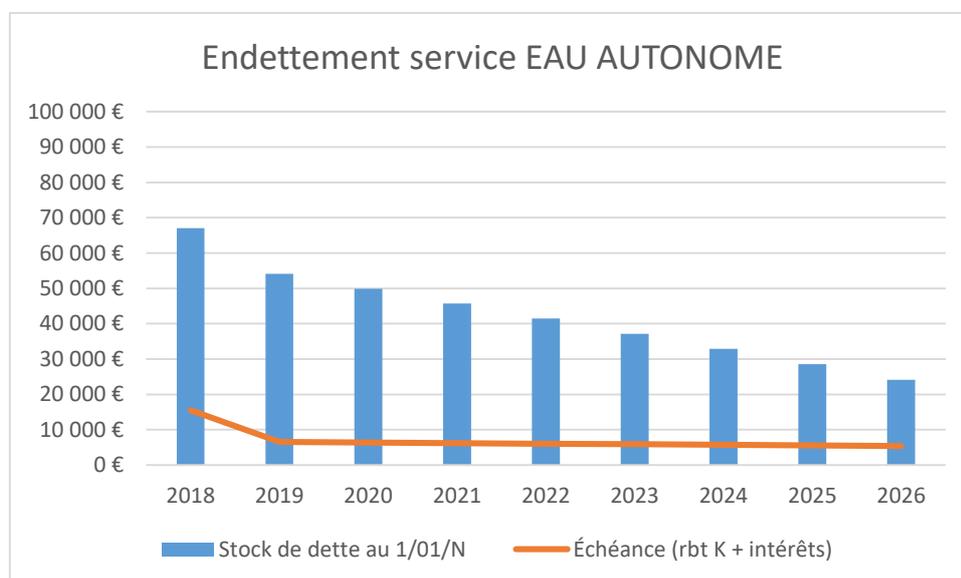
- Extension de réseaux rue du Peytit à Montigny (report 2020) : 150 000 €
- Extension de réseaux rue de la Montagne à Montigny : 135 000 €
- Château d'eau de la Motte à Neuville – remplacement de vannes + tuyauteries : 67 000 €
- Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion : 50 000 €
- Renouvellement du parc compteurs : 39 000 €
- Installation d'une sonde de gestion + télégestion sur surpresseur Bougy : 12 000 €

Une programmation des investissements sera à travailler lorsque la CCF aura la totalité des résultats des inventaires, courant 2022.

4.4.5 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement très soutenable avec une capacité de désendettement de 0.3 ans en 2020.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2026. Le remboursement des échéances reste stable et le stock de dette diminue au fil des années. Ce budget permet de recourir à de nouveaux emprunts en cas de besoin, notamment quand les besoins d'investissement seront identifiés suite aux résultats des inventaires.



4.5 Le budget annexe EAU – gestion DSP

4.5.1 Les tarifs

Afin de garantir l'équilibre du budget EAU géré en DSP, il est nécessaire d'augmenter les tarifs, et notamment la surtaxe revenant à la CCF.

Début 2020, il avait été décidé d'augmenter les recettes revenant à la CCF de 42 000 € à l'horizon 2025, pour atteindre un montant de 100 000 € par an, avec un lissage sur 5 ans.

Ces nouveaux tarifs entraînent pour le redevable une augmentation d'environ 7 à 8 % par an (part SUEZ et CCF compris). Cette hausse est perçue uniquement pour les usagers ne payant pas l'assainissement collectif (AC). En effet, pour ceux reliés à l'AC, l'augmentation du prix de l'eau est compensée par une baisse du prix de l'AC.

4.5.2 Les dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses courantes, pour 2021, il est nécessaire de prévoir des crédits pour terminer l'étude d'inventaire pour un coût de 28 900 €. Cette étude est financée à 70 % par les agences de l'eau. De même, il est prévu de modifier le plan de zonage du réseau d'assainissement pour un coût de 30 000 €.

4.5.3 L'investissement

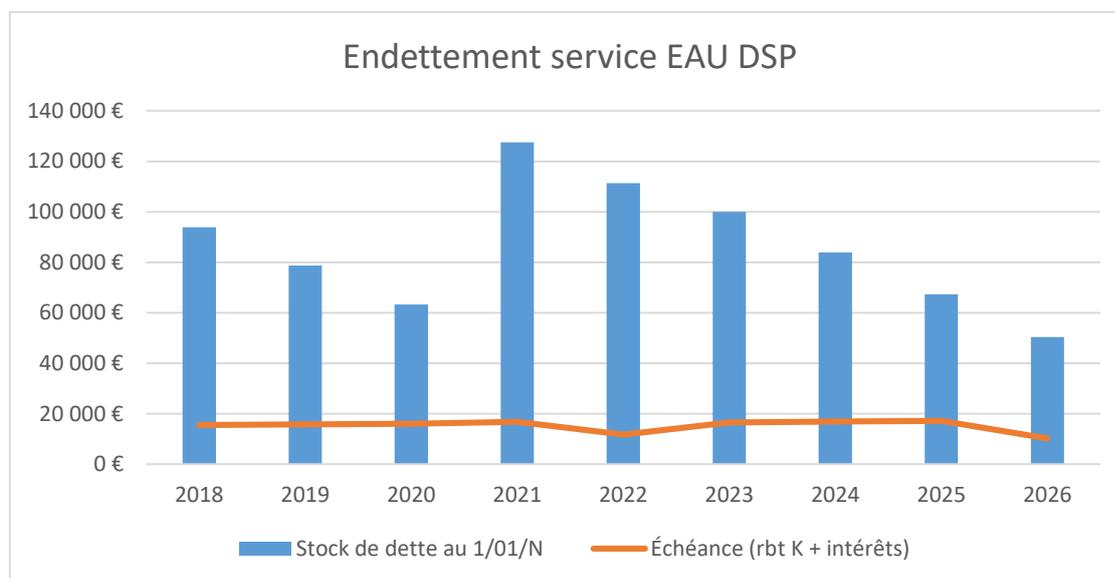
Les travaux de réhabilitation du château d'eau de Loury sont prévus pour un montant de 170 000 € TTC en 2021, dont 65 000 € de subventions.

4.5.4 L'endettement

Pour financer les travaux de réhabilitation du château d'eau, la CCF a contracté un nouvel emprunt en 2020 de 80 000 €.

L'épargne brute de ce budget étant négative en 2020, il n'est pas possible de calculer la capacité de désendettement. Le budget est donc surendetté ; c'est pourquoi, la CCF avait prévu d'augmenter de façon conséquente les tarifs jusqu'en 2025.

Le graphique ci-après présente l'évolution de la dette du budget EAU DSP à l'horizon 2026.



4.6 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF – gestion autonome

4.6.1 Les tarifs

Début 2020, pour permettre le bon fonctionnement du service assainissement, les élus de la CCF ont voté un tarif unique prévoyant une augmentation des recettes de l'ordre de 12% avec un lissage sur 8 ans, soit 1.5 % d'augmentation en moyenne par an. Cela représente une recette supplémentaire pour 2021 aux alentours de 11 500 €.

Afin de ne pas déséquilibrer le budget et suivre la progression des dépenses, il est proposé d'augmenter tous les ans les tarifs selon l'inflation, en plus de l'augmentation déjà prévue. L'inflation de 2020 étant quasiment nulle, il n'y aura pas d'augmentation supplémentaire du tarif pour 2021. Néanmoins, une augmentation supplémentaire pourrait intervenir à partir de 2022, selon le niveau d'inflation de 2021.

Il est à noter qu'un diagnostic des réseaux est en cours. Ainsi, selon les résultats de ce diagnostic, les besoins seront étudiés et les tarifs pourront aussi être revus. Ce travail devrait intervenir en 2022.

4.6.2 Les dépenses de personnels

Pour 2021, les effectifs affectés au service assainissement restent stables, à savoir 10 % des dépenses du service eau et assainissement comprenant :

- Service technique : 3 ETP
- Service administratif : 3 ETP
- Directeur des Services Technique : 0.5 ETP
- Directrice financière : 0.1 ETP

A cet effectif, s'ajoutent des mises à disposition de service des communes d'Aschères, de St Lyé et de Vennechy pour l'entretien courant des stations d'épuration des communes concernées.

L'enveloppe dédiée aux dépenses de personnel pour 2021 atteint donc 54 000 €.

4.6.3 Les autres dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses courantes, pour 2021, il est nécessaire de prévoir des crédits pour terminer les études d'inventaire pour un coût de 121 000 €. Ces études sont financées à 50% par les agences de l'eau.

4.6.4 L'investissement

Pour 2021, une enveloppe de 455 000 € est prévue en investissement, dont 100 000 € de reports 2020 et 355 000 € de nouveaux crédits.

Les principaux programmes d'investissements seront les suivants :

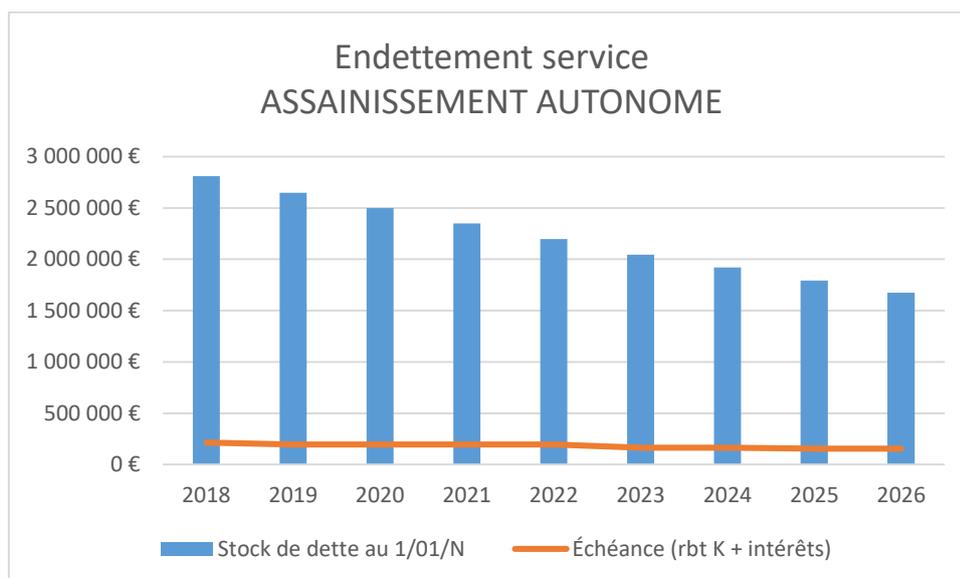
- Réhabilitation des lits de roseaux de la STEP de Neuville (report 2020) : 70 000 €
- Réhabilitation de réseaux à Neuville : 263 000 €
- Réhabilitation des points de relevage à Neuville : 42 000 €
- Zonage 30 000 €
- Mise en sécurité des postes d'Aschères..... 10 000 €

Une programmation des investissements sera à travailler lorsque la CCF aura la totalité des résultats des inventaires, courant 2022.

4.6.5 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement satisfaisante avec une capacité de désendettement de 4 ans en 2020.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2026. Le remboursement des échéances reste stable et le stock de dette diminue au fil des années.



4.7 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF – gestion DSP

4.7.1 Les tarifs

Considérant les excédents cumulés importants et l'absence de besoins importants en investissement, les élus de la CCF ont décidé de diminuer de l'ordre de 20 000 € les tarifs sur ce budget lissés sur 5 ans. Ceci permet aussi de rendre plus soutenable pour les redevables de Loury l'augmentation des tarifs de l'eau.

Ainsi, pour les redevables, la baisse serait d'environ 5 % par an pour la partie assainissement, soit une augmentation de 2 %, globalement avec la partie eau.

4.7.2 Les dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses courantes, pour 2021, il est nécessaire de prévoir des crédits pour terminer l'étude d'inventaire pour un coût de 27 800 €. Cette étude est financée à 50 % par les agences de l'eau.

4.7.3 L'investissement

Pour l'instant, les besoins identifiés en investissement sont évalués à 27 000 €.

Cependant, compte tenu des excédents importants sur ce budget, une enveloppe supplémentaire pourra être inscrite au budget pour équilibrer celui-ci. Cet excédent ne devrait pas être dépensé en 2021.

4.7.4 L'endettement

Il n'y a aucun emprunt sur ce budget.

4.8 Le budget annexe SPANC

4.8.1 Les tarifs

Les tarifs actuels ne permettent plus de financer le service. Ainsi, pour tenir compte de l'évolution des prix des prestataires réalisant les contrôles et l'entretien des installations, il est proposé d'augmenter les prix de 2.5 %.

Principales prestations	Coût prestataire TTC	Tarifs 2020	Nouveaux tarifs + 2.5 % arrondis au supérieur
Entretien de base			
- en campagne	113.47	121	124
- hors campagne	160.38	168	172
- week-end	240.57	243	249
Contrôle de conception	63.53	74	76
Contrôle de réalisation	98.18	113	115
Contrôle de bon fonctionnement	88.00	95	97
Diagnostic de vente	167.48	189	194

4.8.2 Les dépenses

Pour résoudre la problématique d'équilibre du budget, il est proposé de réduire les dépenses de personnel affectée au service SPANC, en les passant de 3 500 € à 2 000 €.

Par ailleurs, il est à noter que la prestation liée à l'entretien des installations rencontre de plus en plus de succès auprès des usagers. Ainsi, cette ligne de dépense devra être augmentée, mais est compensée par les recettes.

Enfin, selon les capacités financières du budget en investissement, une partie de l'acquisition du nouveau logiciel de gestion de l'eau et de l'assainissement pourra être affectée à ce budget.